

**Mes dernières interventions sur LCI ce vendredi 21 octobre (Cf. [LCI 14h-15h](#) puis [LCI 15h-17h](#), +20mn à +1h20) et ce samedi 22 octobre (10h - 12h puis 12h - 13h, pas de replay, pourtant les échanges étaient éclairants) ainsi que ma contribution à un nouvel article dans le Figaro ce 19 octobre mis en ligne à la fin de ce billet (Cf. [Le Figaro](#)) sans oublier les Skype de ce jeudi 19 à 12h15 et de ce dimanche (15h30-16h30)**

Ceux qui prennent le parti de l'Ukraine aujourd'hui le font sans nuance et sans prise en compte de l'ensemble des faits, rendant les arguments peu crédibles notamment sur les questions militaires où les méconnaissances, sinon le manque d'humilité, expriment des réponses bien peu objectives et même contradictoires au fil des semaines. Cette situation au quotidien montre cependant une stratégie ukrainienne de communication par la peur dans le but de préserver le soutien des opinions publiques occidentales face à la stratégie russe effective de la terreur.

La propagande de guerre, un peu dans mon domaine d'expertise, conduit par exemple des intervenants (et ce n'est pas la première fois) à demander l'interdiction de la « parole » russe sur les plateaux médias français (Cf. [LCI 15h-17h](#)). Seules les positions pro-ukrainiennes devraient s'exprimer, oubliant peut-être que la France n'est pas en guerre contre la Russie et que le fonctionnement d'un Etat démocratique permet le débat... Si l'on suit notamment les réseaux sociaux aux commentaires peu élaborés et souvent émotifs, cette stratégie est toute aussi offensive, bien souvent avec une grande faiblesse argumentaire, pour faire taire ceux qui exprimeraient des avis contraires aux éléments de langage ukrainiens, privilégiant l'indignation, l'émotion et non la réflexion à partir de faits.

A ce titre, l'exemple de la communication sur la reprise possible de la ville de Kherson au sud de l'Ukraine par l'armée ukrainienne est un exemple intéressant. Cette ville sera vraisemblablement le lieu d'une bataille qui peut s'avérer majeure pour la suite du conflit. Ce cas concret, mais il y en a d'autres, montre la mise en œuvre de cette propagande à travers les « angles » de la population civile et du droit international : la population civile ukrainienne quittant la ville de Kherson n'est pas « évacuée » mais serait « déportée ». Certes, cela est une interprétation possible.

En soi, pour une raison militaire, cette évacuation est pourtant compréhensible et ne peut être assimilée à une déportation : cette population civile devenue « russe » par l'annexion du territoire, ce qui est aisément contestable, se trouve dans une zone de combat. Il semble légitime dans ce contexte d'éviter les pertes sinon de prendre en charge cette population qui est considérée comme russe par les Russes. Néanmoins, une partie de cette population n'accepte pas cette situation. La possibilité de rejoindre la partie contrôlée par l'armée ukrainienne aurait pu être organisée par la mise en place de corridors humanitaires certes à la sécurité loin d'avoir été prouvée par ailleurs dans ce conflit (Cf. Marioupol). Mais cette solution du point de vue militaire n'est pas acceptable car elle offrirait une forte capacité de renseignement aux Ukrainiens sur les positions militaires russes. Elle gèlerait en outre les opérations permettant aux uns et aux autres de réorganiser leurs forces.

En ce 24 octobre, le contexte militaire de Kherson amène donc trois hypothèses qui impliquent directement les populations civiles. Ainsi :

1. Soit les forces russes se retirent de Kherson sans combat pour préserver des capacités militaires importantes et indispensables (10 à 15% des forces expéditionnaires) mais cela peut conduire à la chute politique de V. Poutine. Cette retraite paraît donc peu vraisemblable. Dans cette hypothèse néanmoins, les personnes au moins prorusses sont à évacuer. Peu de témoignages objectifs remontent aujourd'hui sur une contrainte physique exercée sur la population, peut-on se fier en effet aux chiffres annoncés par le gouvernement ukrainien ou bien les ONG qui n'ont pas accès à la zone des combats ? Restent les contraintes psychologiques : destruction du barrage de Kakhovka et menaces d'inondation massive selon les Ukrainiens, frappes d'artillerie sur la ville selon les Russes, frappe nucléaire russe sur Kherson selon l'ambassadeur d'Ukraine à Paris ce 22 octobre... Remarquons que la propagande de guerre autour des risques sur l'avenir du barrage est par bien des points similaires à celle qui dramatisait la situation de la centrale nucléaire de Zaporijjia d'août 2022, notamment dans la recherche par la partie ukrainienne d'une internationalisation du conflit. Autour de ces exemples, une étude comparée sur la propagande serait sans aucun doute bien intéressante ! De fait, prorusse ou non, la population est conduite à quitter cette zone potentielle de combat. Est-ce pour autant une déportation selon les termes employés par la propagande ukrainienne ou une évacuation selon la propagande russe ?
2. Soit les forces russes adossées au Dniepr avec peu de renforts, de soutien logistique mais aussi de possibilités pour se retirer en ordre reçoivent l'ordre de se battre jusqu'au bout dans cette zone urbaine, sans exclure un siège par les forces ukrainiennes. Ce combat sera vraisemblablement favorable à des troupes russes retranchées, coûteux en soldats ukrainiens dans la reconquête d'une ville qui ne sera sans doute pas reconquise quelques semaines, c'est-à-dire avant la mauvaise saison, sauf si l'armée russe s'effondre. Dans ce contexte, les civils présents prorusses ou non seront soumis aux conséquences des combats. Le fait de les laisser quitter la ville est-il une forme de déportation ou simplement leur mise à l'abri certes dans des conditions discutables ? Puis-je rappeler qu'il y a quelques mois le président Zelenski avait demandé aux populations civiles ukrainiennes de ne pas quitter les zones de combat à l'Est de l'Ukraine.
3. Une dernière hypothèse extrême ne peut être exclue : celle de l'abandon de la ville par les Russes pour laisser les troupes ukrainiennes s'installer pour les bombarder, les « noyer » ou les « nucléariser ». Ces solutions apparaissent pourtant peu crédibles : les bombardements classiques ont montré une efficacité limitée ; une inondation par la destruction du barrage Kakhovka pénaliserait chaque camp ; une frappe nucléaire, sinon une bombe « sale », amènerait des représailles conventionnelles américaines dont nul ne peut douter de l'efficacité mais aussi une contamination du Dniepr, certes inimaginable aujourd'hui sans toutefois en exclure l'hypothèse. Quelle que soit la solution choisie, la population présente doit quitter la zone pour sa survie.

Bref, évoquer la « déportation » des Ukrainiens de Kherson révèle une certaine forme de duplicité par l'instrumentalisation du droit international qu'il nous faut préciser dans ce contexte. Le droit issu principalement de la seconde guerre mondiale est d'influence occidentale, exprimé notamment dans les conventions de Genève et autres textes adoptés par la communauté internationale. A travers les guerres qui ont eu lieu depuis, chacun pourra constater que le temps de la guerre montre de graves défaillances dans l'application du droit, y

compris par les occidentaux certes d'un niveau moindre. Il ne paraît plus adapté aux relations internationales d'aujourd'hui dans la mesure où un droit sans être garanti par la force laisse la place au seul recours à la force sans tenir compte du droit.

C'est ce que ne comprennent pas nos adeptes d'un droit international qui serait tout puissant oubliant qu'il n'est puissant et exécutoire qu'accompagné de contraintes efficaces sinon crédibles. La référence à des concepts et les mots afférents destinés à susciter l'émotion et le soutien de l'occident par l'indignation comme « *crimes de guerre* », « *génocide* », « *déportation* » aux fortes connotations avec la Seconde Guerre mondiale, n'ont pas tous les effets attendus au moins parce qu'ils sont instrumentalisés sans nuance par les deux camps. Il y a eu des crimes de guerre russes mais pour autant les civils restés dans les zones de combat, notamment dans les villes, sont-ils des victimes de crimes de guerre sauf s'ils sont visés sciemment comme c'est le cas de la stratégie russe de la terreur.

Cette « *idéologie juridique* » occidentale de se rattacher à des principes, certes louables, qui ne peuvent en temps de guerre avoir une stricte application pratique sauf par nos Etats face à ceux qui ne respecteront pas ces règles, confirme que ce droit n'est plus adapté et sera de plus en plus contesté par les nouvelles puissances. Cela signifie aussi que nous ne devons pas nous enfermer « *intellectuellement* » dans nos principes face à la réalité de la guerre. L'usage inconsidéré de termes forts du droit international se rattachant à nos principes contribue à une propagande qui ne devrait pas exister dans nos démocraties et fragilise nos positionnements notamment face à nos opinions publiques qui ne sont pas dupes.

Sur le point particulier de la « *déportation* » des populations de Kherson, la question suivante se pose : pour rester en conformité avec le droit international prôné par la partie ukrainienne et tous leurs soutiens, ce qui peut se défendre dans l'absolu, doit-on laisser les civils sans protection en zone de combat ? Rappelons-nous toutes les critiques justifiées par ailleurs dénonçant des civils tués dans les villes conquises hier par les Russes. Ceux-ci, au moins pour des raisons militaires, évacuent la population ukrainienne sous autorité russe aujourd'hui. Qu'aurait-il fallu faire ? Les laisser sur place ?

Pour conclure, si personne ne veut que des civils soient tués dans les combats, ne faudrait-il pas mieux se battre hors des villes, zone qui focalise l'attention de beaucoup, ce qui est valable aussi bien pour les Ukrainiens que pour les Russes mais qui oublie que plus de 65% de l'humanité vit dans les villes sans que la guerre ne soit bannie. Cette proposition se heurte à la réalité des villes qui sont des objectifs primordiaux pour ce qu'elles apportent : protection, logistique, administration, population, économie... ? La guerre se fera dans les villes qu'on le veuille ou non.

Bref, la guerre continue y compris celle de l'information sur laquelle nous (« *je* ») devons être vigilants. Hormis les « *fake news* », une propagande efficace a toujours un fond de vérité, des faits le plus souvent mais que le propagandiste présente de telle façon que le sens en est biaisé pour influencer son public-cible. Cette guerre russo-ukrainienne est donc riche en exemples qui nous seront utiles pour choisir la réflexion et non l'émotion pour agir.

Enfin, je vous invite à écouter cette intervention de V. Fédorowski, sur Public Sénat : <https://youtu.be/mstgOaabXns>, notamment lorsqu'il aborde la propagande au début de son

intervention.

## **La Russie bloque un site web ukrainien destiné à aider les déserteurs russes (*Le Figaro* du 19 octobre 2022)**

Par **Jeanne Durieux**

**Le gouvernement ukrainien avait ouvert une hotline d'urgence à destination des soldats ennemis qui souhaitaient désertir. Le site recensant les indications pour une reddition est désormais bloqué sur le territoire russe.**

«*Soldats russes ! Épargnez vos vies - rendez-vous !*». Le site web de l'État ukrainien intitulé «*Je veux vivre*», («*Hochu zhit*» en ukrainien) proposant le gîte et le couvert aux soldats ennemis qui souhaiteraient désertir+

++ est interdit sur le territoire russe depuis dimanche 16 octobre.

Le dispositif, qui comportait une hotline d'urgence joignable à toute heure pour les potentiels déserteurs, a été censuré à l'initiative du Bureau du Procureur général de la Fédération de Russie, comme le rapporte [l'ONG russe Roskomsvoboda](#). La décision aurait été prise le 11 octobre. «*Le projet a été bloqué deux fois par le parquet général russe, explique l'ONG. Ils avaient d'abord posé une sorte d'écran restreignant l'accès à tous les domaines et les sous-domaines du site, pour ensuite le bloquer dans son intégralité*».

### **Une stratégie de communication**

L'initiative, baptisée «*Je veux vivre*» a été lancée le 16 septembre par le gouvernement ukrainien. Cette ligne de contact d'urgence propose deux numéros, avec au bout du fil des opérateurs disponibles à toute heure pour aiguiller les soldats ou les Ukrainiens enrôlés de force dans l'armée russe, qui combattent et cherchent à désertir. Un canal Telegram officiel en langue russe publie également des informations liées aux redditions, incitant continuellement les soldats ennemis à déposer les armes.

Sur le site officiel du projet d'état «*Je veux vivre*», l'argumentaire ne passe pas par quatre chemins. «*Avez-vous remarqué qu'on ne vous accueille pas avec des fleurs, mais avec du feu et des malédictions ? Avez-vous remarqué que les commandants s'enfuient en premier ?*» constatent les premières lignes d'introduction du site. Avant de marteler : «*Sauvez votre vie pour vous et votre famille. Arrêtez de vous battre pour les slogans des autres*», suivie d'une fiche d'instruction détaillée pour bénéficier de cette prise en charge. La procédure de reddition se veut réglée comme du papier à musique. «*C'est une stratégie de communication commune à chaque guerre*, souligne le général (2S) François Chauvancy, consultant en géopolitique,

docteur en sciences de l'information et de communication. *Dans chaque conflit, on cherche à susciter la désertion des soldats des forces armées de l'adversaire. Auparavant, c'était des flyers qu'on envoyait sur l'ennemi pour l'inciter à se rendre, maintenant ce sont des numéros verts*». Une stratégie de propagande qui s'inscrit dans le contexte d'une guerre psychologique visant à affaiblir l'ennemi par tout moyen.

**À VOIR AUSSI** - « *C'est terrible* » : les Moscovites réagissent à l'interdiction de Facebook et Instagram pour « *extrémisme* »

## Décrédibiliser les forces russes

Le site rassure ensuite les futurs déserteurs : ces derniers seront traités selon le respect des Conventions de Genève, comprenant ainsi « *trois repas par jour, des soins médicaux, l'assistance juridique des organisations internationales...* » « *Une position intéressante, juge François Chauvancy. Les Ukrainiens rappellent qu'ils respectent les conventions de guerre et les droits des prisonniers, ce qui est aujourd'hui reproché aux Russes* ». Là encore, ces déclarations font partie d'une « *stratégie générale de communication* » qui donne l'avantage aux armées ukrainiennes qui portent un discours de civilisés, face à des Russes qui ne communiquent que très peu. Avis à ceux qui hésitent : « *Tous ceux qui se rendent volontairement seront déclarés capturés au combat* ». Le dispositif garantit au personnel militaire déserteur ses avantages financiers, affirmant le protéger contre d'éventuelles persécutions russes.

« *Cet outil soulève plusieurs questions* », poursuit le général. « *Promouvoir la possibilité de désertir, c'est décrédibiliser le pouvoir que Poutine a sur son territoire et sa population. Comment est-ce possible de fuir l'appel sous les drapeaux alors qu'on répète que la Russie est un état totalitaire ?* » La réalité de ces désertions est en outre mal connue, par manque de chiffres sur le nombre de déserteurs et de prisonniers. « *Se pose également la question des profils de ces déserteurs : qui va se rendre ?* ». Il est plus que probable que les Ukrainiens mènent l'enquête sur ces personnes en question. « *Il pourrait y avoir des soldats coupables de crimes de guerre, qui cherchent à se rendre pour s'offrir une nouvelle virginité : que ferait l'Ukraine dans ce cas-là ?* »

**À lire aussi** [L'industrie navale militaire mise sous tension par la guerre en Ukraine](#)

Le gouvernement russe a cherché à réprimer cette initiative, en interdisant le site sur son territoire. Contactés [par le site d'informations ukrainien IMI](#), les opérateurs du projet « *Je veux vivre* » ont répondu qu'ils s'attendaient à une telle censure de la part des autorités russes. Les informations de base, et les instructions pour se rendre en toute sécurité sont donc désormais intégralement disponibles sur la chaîne Telegram. Les utilisateurs peuvent encore y accéder depuis le territoire russe en utilisant un VPN (réseau privé virtuel) et les numéros d'urgence restent également ouverts.

La plateforme indique avoir reçu plus de 2 000 demandes jusqu'à présent. Les autorités ukrainiennes proposent également 10 000 dollars à tout soldat russe désertant à bord d'un véhicule de l'armée du Kremlin, et jusqu'à un million de dollars pour un avion de combat. Une

stratégie qui veut toucher ainsi divers profils : « *On fait appel à ceux qui refusent de se battre parce qu'ils n'en n'ont pas envie, parce que la cause est injuste, mais aussi à ceux qui ont besoin d'argent.* » Stratégie efficace ou coup d'épée dans l'eau ? « *On manque d'éléments objectifs, conclut François Chauvancy. On répète que la Russie a beaucoup de déserteurs dans ses rangs, mais on n'a pas vu beaucoup de prisonniers de guerre pour le moment* ».